

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

### T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li> <li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li> <li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li> <li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li> <li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TOGO..... 20 000 F</li> <li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récipissé de déclaration d'associations .. 10 000 F</li> <li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>c</sup> insertions) ..... 10 000 F</li> <li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li> <li>• Certification du JO ..... 500 F</li> </ul>

*NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

**Avis, Communications et Annonces**

#### PARTIE NON OFFICIELLE

**AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES**

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE (Avis de demande d'immatriculations)..... 1  
 Avis de de perte de titres fonciers..... 12

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Aného, Kara, Lomé, Notsè, Tabligbo, Sokodé, Tsévié et Dapaoung.*

Suivant réquisition, n° 22967 déposée le 15 janvier 2002, Mme KEKE Dopé, profession de commerçante, demeurant et

domiciliée à Notsè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 ha 31 a 72 ca situé à Notsè, connu sous le nom de Atidjémé et borné au nord par la propriété KOUMADI, au sud par la route Notsè-Didomé, à l'est par les propriétés Agboli et Lawson et à l'ouest par la propriété Ahoossou et une carrière .

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.060 déposée le 29-01-2002, M' AJAVON Ayité Azan, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 65 a 07 ca, situé à Aného Atoéfa, , connu sous le nom de Kpadéyi-Condji et borné au nord par Dewonou, au sud par la collectivité Sant-Anna, à l'est par Akoété M.Aziangbé et à l'ouest par la route Aného-Aklakougan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23062 déposée le 29-01-2002, M. BEGUEDOU Passimsiwé, profession élève, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 80 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Powai et borné au nord par un passage de 10 m, au sud par l'ancienne route nationale n° 1, à l'est par la route nationale n° 1 et la propriété Beguedou Atani et à l'ouest par un passage de 10 m et l'ancienne route n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'héritage et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23072 déposée le 29-01-2002, M. BARKI Balakiyem, profession de gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 21 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la route de Kara-Kétao, au sud par la propriété Amédji, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par la propriété Tchakpla et le TF n° 5643RT.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société International Marketing and Business (IMB-TOGO) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23073 déposée le 29-01-2002, M. PARKOO Komlavi Sossou, profession contrôleur en Gestion Restauration, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Aflao-Totsi, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord par le lot 1321, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot 1320 bis et à l'ouest par une rue non dénommée de 21 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23114 déposée le 01-02-2002, M<sup>e</sup> Mouhamed TCHASSONA TRAORE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble

urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 14 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Klikamè et borné au nord par le lot n° 43, au sud par le lot n° 45 bis, à l'est par le lot n° 46 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ABOGA Adzovi Séna et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23116 déposée le 01-02-2002, M<sup>e</sup> Mouhamed TCHASSONA TRAORE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Klikamè et borné au nord par les lots 30 et 21, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 38 et à l'ouest par le lot n° 20A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GASSOU Comlanvi Gaté et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23082 déposée le 29-01-2002, M. BARANDAO Tiléna, profession : fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Siou (Doufelgou), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Anokui et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot 158, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par les lots 154 et 155.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23117 déposée le 01-09-2002, Mme KEKE Dopé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Notsè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 44 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Gare et borné au nord par la propriété de la Mairie de Notsè, au sud par la propriété AYITE, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels,

actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23142 déposée le 14-02-2002, M. AHITE Anani Satou, profession d'Ingénieur d'Aviation en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 93 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Djagblé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par AKLASSOU et AVOULETE Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23143 déposée le 14-02-2002, M. AHITE Anani Satou, profession d'Ingénieur d'Aviation en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 34 ca, situé à Tsévié et connu sous le nom de Djagblé, et borné au nord et à l'est par la collectivité ADJA-FONSOU, au sud et à l'ouest par la propriété AKLASSOU Assou et AVOULETE Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23148 déposée le 15-02-2002, M. DOUMANOU Yao, profession d'ingénieur statisticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Baguida, et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par le lot n° 62, à l'est par le lot n° 72 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23203 déposée le 18-03-2002, Mme BENISSAN Akouélé Dédé, épouse Ayassou, profession de gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance

totale de 1 a 39 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par le lot n° 32, à l'est par le lot n° 31 et à l'ouest par le lot n° 33

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23230 déposée le 03-4-2002, Mme KEKE Dopé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Notsè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 08 a 41ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Atidjème et borné au nord par la propriété KOUMADI, au sud par une carrière, à l'est par la propriété KEKE Dopé et à l'ouest par la propriété DONTOH Adjowa Peace, née AYIVOR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23281 déposée le 07-05-2002, M. KADJAKA Abougnima Molgah, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé et connu sous le nom d' Agoényivé et borné au nord par le lot n° 217, au sud par le lot n° 221, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 219.

Il déclare que ledit immeuble appartient à OURO-GNENI Sessoh et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23491 déposée le 12-8-2002, M. TANTAGOU S. Sambiani Luc, profession de Commissaire de Police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 90 ca, situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot 573, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 580 et à l'ouest par le lot n° 578.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23516 déposée le 05-9-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeu-

rant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kagnikopé et borné au nord par le lot n° 482, au sud par une rue de 12 m, à l'est par le lot n° 492 et à l'ouest par le lot n° 490.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23517 déposée le 05-9-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kagnikopé Kagomé et borné au nord par les lots n° 530 et 531, au sud par le lot n° 535, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 532.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23518 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 05 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kagnikopé Kagomé et borné au nord et à l'est par la ligne Haute Tension, au sud par les lots n° 1701 et 1702 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23519 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kagnikopé Kagomé et borné au nord par le lot n° 536, au sud par le lot n° 540, à l'est par le lot 539 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et

n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23520 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot 363, à l'est par le lot 357 et à l'ouest par le lot 355.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23521 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kagnikopé Kagomé et borné au nord par le lot n° 535, au sud par le 539, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot 536.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23522 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kagnikopé Kagomé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot 489, à l'est par le lot 481 et à l'ouest par les lots 479 et 487.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23523 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à

Lomé, connu sous le nom de Kagnikopé Kagomé et borné au nord par le lot n° 547, au sud par une rue de 16 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 549.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23524 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 30 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kagnikopé et borné au nord et à l'est par la Haute Tension, au sud par les lots n° 1672 et 1673 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23525 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 33 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot 199, au sud par le lot 203, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par lot 200.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23526 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 36 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kagnikopé Kagomé et borné au nord par le lot 1706, au sud par les lots n° 1708 et 1709, à l'est par la ligne Haute Tension et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23527 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeu-

rant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 71 ca situé à Lomé Baguida préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida, et borné au nord par le lot n° 198, au sud par le lot n° 202, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 201.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23528 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 54 ca situé à Lomé Baguida préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue de 10 m au sud par une rue de 14 m et à l'ouest par une rue de 12 m, à l'est par les lots n° 178 et 180.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23529 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 37 a 21 ca situé à Tabligbo, connu sous le nom de Adokpo Kopé et borné au nord par la propriété VIAGBO Sotodji, au sud par la propriété MIDODJI Akoua, à l'est par la propriété ADOKPO Kodjo et à l'ouest par la propriété ABASSA Dotsé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23530 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 15 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kagnikopé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par les lots n° 1775 et 1776, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par une ligne de Haute Tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa con-

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23531 déposée le 05-09-2002, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Kagnikopé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Kagomé et borné au nord par le lot 545, au sud par les lots n° 549 et 550, à l'est par le lot n° 546 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23731 déposée le 20-12-2002, Mme AHONDO Fouya, née GALI, profession de agent retraité, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 30 ca situé à Lomé Afiao, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot 104, au sud par la route Lomé-Kpalimé, à l'est par un passage de 6 m et à l'ouest par le lot 103.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23691 déposée le 07-10-2002, M. ADABIAKOU A. Alfonse, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 61 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par la concession des Assemblées de Dieu, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est et à l'ouest par le lot n° 1194 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23624 déposée le 25-10-2002, M. BATCHASSI Essosolem, directeur général de la Santé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 81 ca situé à Agoègnivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 383, à l'est par les lots n° 380 et 381 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23631 déposée le 30-10-2002, Mme ALIPUI Ablavi, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 64 a 48 ca situé à Afiao, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord-est par la propriété AMEVO Farina, au nord-ouest par la collectivité AZOUMA Piter, au sud par la propriété EDZAME Adakpanhoun.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23634 déposée le 04-11-2002, M. SOUKOUNA Mamadou, profession d'électronicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Edzranawoé et borné au nord par le 1223, au sud le 1221, à l'est par le lot 1211 et à l'ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23664 déposée le 15-11-2002, M. HOUNSIHOUE Koffi Avoulété, profession de fonctionnaire retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 62 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Dalavé et borné au nord par la propriété DOFENYO Komi, au sud par une rue de 14 m, à l'est par la propriété Béguedou et à l'ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23665 déposée le 15-11-2002, M. POUWI Dadja Wiyao, profession de journaliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Kara Tomdè, connu sous le nom de Tchintchinda et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité HAMZE et au sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23001 déposée le 22-01-2002, Mme KOUMAKA Démého Ablaba, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord, au sud, à l'est par et à l'ouest par les lots 1466 et 1467.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23666 déposée le 15-11-2002, M. POUWI Dadja Wiyao, profession de journaliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 52 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 1252, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 1258.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23671 déposée le 19-11-2002, M. TCHATCHIBARA Langobou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 51 ha 56 a 28 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Kpario et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété ALI Agouda et à l'ouest par une piste.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et

n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23678 déposée le 15-11-2002, Mme KALIPE Afi, profession de hôtelière, demeurant et domiciliée en Allemagne, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 29 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kagnikopé Kagomé et borné au nord, au sud et à l'ouest par les lots 83 bis 85, 82 et à l'est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22981 déposée le 17-01-2002, Mme ACCOLATSE Kaïvi, profession d'assistante médicale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 26 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par les lots 175 et 176 et à l'ouest par trois rues non dénommées, à l'est par le lot 1720.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23683 déposée le 27-11-2002, M. TCHABOZIRE Kpeikpassi, profession de cadre d'assurance, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 17 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord-est par le lot n° 339 A au sud par le lot n° 541 B et à l'est par une rue en projet de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23684 déposée le 28-11-2002, M. BEGUEDOU Madehadom Blezzi, profession de douanier en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain, ayant la forme

d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 99 ca situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom de Doglové et borné au nord et à l'est par la propriété DOFENYO Komi, au sud par une rue existante de 14 m et à l'ouest par la propriété HOUNSIHOUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23685 déposée le 28-11-2002, M. LEKEZIME Pakoubatcho, profession d'ingénieur agro-économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain, ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 54 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par la route cacaveli de 20 m, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 327, 320.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23686 déposée le 28-11-2002, M. LEKEZIME Pakoubatcho, profession d'ingénieur agro-économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 49 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé Solico et borné au nord par le surplus du lot n° 178, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par l'emprise d'une ligne de moyenne Tension et à l'ouest par le surplus du lot n° 516.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23687 déposée le 28-11-2002, Mlle DJADOU Dovi Gadédé, profession d'infirmière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 52 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida Bènome et borné au nord par le lot n° 5, au sud par une rue non dénommée de 14 m à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par le lot n° 3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels,

actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23688 déposée le 28-11-2002, M. AKOTON Sotondji, profession de Science pédologique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 86 ca situé à Notsé, connu sous le nom de Ekli et borné au nord par la route Notsé-Tohoun, au sud et à l'est par la propriété KOGLO Kossivi Abiato et à l'ouest par la route nationale n° 1 Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KOTHOR Kokou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23689 déposée le 28-11-2002, M. AKOTON Sotondji, profession de science pédologique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot 1418, au sud par le lot n° 1416, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1407.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23691 déposée le 28-11-2002, M. AKAKPO Martial profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé, conseil de la succession de feu KPADENOU Jean ZIKPI représentée par KPADENOU Kossi Amenoukon, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 56 ca 06 situé à Aného, connu sous le nom de Agbata et borné au nord et à l'est par TIGLO Agbokonui, au sud par la propriété ZIKPI J. I. KPADENOU, et à l'ouest par ADJEVI Néglokpé.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers feu KPADENOU ZIKPI Jean et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23690 déposée le 28-11-2002, M. AKAKPO Martial, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé, conseil de la succession de feu KPADENOU Zikpi Jean représentée par KPADENOU Kossi Amenoukon, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 40 a 78 ca 39 situé à Aného, connu sous le nom de Agbata et borné au nord par TIGLO Agbokonui, au sud par AMEDOKPO Agbokonui, à l'est par AMONI et à l'ouest par MENSAH Lokpo.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu KPADENOU ZIKPI Jean et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23693 déposée le 28-11-2002, MM. KOMAHE Togbui Kodjogan et KOMAHE Koami Sessi, profession de jardinier et commerçant, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39 ha 25 a 34 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida Avepozou et borné au nord par les propriétés AMEGANDJIN André, KOUMAKO, AGBOGLA Gabara, au sud par les propriétés MESSEFATO, HOUSSOUKPOTA, AKAKPOSSA Kossigan, da SILVEIRA, à l'est par KAKPOSSA, DAGBOVI, SEMEKO Awayi, DAVON et à l'ouest par GANTO Akolatsé, AMORIN, SEWODO Houssoukpota.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'héritage et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23695 déposée le 29-11-2002, M. OCCANCEY Edoh Innocent, profession d'employé d'hôtel, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 72 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par la propriété DETIKOU Yao, à l'est par la collectivité AGBOVI Toulassi et à l'ouest par la propriété DETIKOU Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23696 déposée le 29-11-2002, Mme ESSEH Akossiwa, profession de commerçante, demeurant et domicilié à Dapaong, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 70 ca situé à Dapaong

préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord par une rue en projet de 12 m, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est et à l'ouest par la propriété BOLIDJA Djabangue.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23697 déposée le 29-11-2002, M. DETOH Messan, profession de responsable ONG, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 24 a 00 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Avéломé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par la route Avéta Adétikopé, à l'est par la propriété AZIAGBEDE Koffi et à l'ouest par la propriété AZIAGBEDE Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23698 déposée le 29-11-2002, M. GAGOU Kokou, profession de déclarant en Douane, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ADJIKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23701 déposée le 2 -12-2002, M. SIGNA Kpiki Edjamtoli, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20 a 76 ca situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au nord par la propriété TOGNEVI Kossi, au sud par la propriété TOGNEVI Kossi, à l'est par la route Tonoukouté Adétikopé et à l'ouest par la propriété TOGNEVI Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels,

actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23704 déposée le 2-12-2002, M. SIGNA Kpiki Edjamtoli, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme, d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 64 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adeti-Kopé et borné au nord par la propriété TOGNEVI Kossi, au sud par la propriété TOGNEVI Kossi, à l'est par la route Adéti-Kopé Djagblé et à l'ouest par la propriété Djagblé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23706 déposée le 3-12-2002, Mlle TCHENDIE M'maa Essozimna, profession de secrétaire bureautique, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme, d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoe et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud et à l'ouest par la propriété AKATO et à l'est par une rue de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23707 déposée le 04-12-2002, M<sup>r</sup> KADJAKA ABOUGNIMA Molgah, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme PALANGA Manawèzoué épouse PATASSE demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Wataklassou-Kopé et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par le lot 447 B à l'est par les lots 449 B-450-447 B et à l'ouest par les lots 448-449 A-446.

Il déclare que ledit immeuble appartient à PALANGA Manawèzoué et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23708 déposée le 04-12-2002, M AGBETIAFA Yawo, profession de chauffeur à la BTM, demeurant et domicilié à Notsé-Tako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble

rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a, 20 ca situé à Notsé, connu sous le nom de Tégbé et borné au nord et à l'est par la propriété de la famille YOVO, au sud par une rue de 14 m et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23710 déposée le 06-12-2002, M. BASSAYI Pèssé Egbaré, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 87 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de nord-est de l'Etat-Major des FAT et borné au nord-est par une rue de 14 m, au sud par une rue de 30 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot 279.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23712 déposée le 10-12-2002, Mme GBIKPI-BENISSAN Akoko Magogowo, profession d'employée de banque à la BCEAO, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 71 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao-Sagbado et borné au nord par la route Adidogomé-Ségbé, au sud par le lot n° 75, à l'est par la propriété HEKPE Kokou et à l'ouest par le lot n° 72.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23721 déposée le 11-12-2002, M. AGBLEWONOU Koffi, profession de chef service administratif et financier, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 01 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la collectivité HEGBOR AGBENOWOKO, au sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23722 déposée le 11-12-2002, M. AGBLEWONOU Koffi, profession de chef service administratif et financier, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme, d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 08 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Amadahomé et borné au nord une rue de 14 m, au sud, à l'est, à l'ouest par la propriété KOU DJODJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23723 déposée le 12-12-2002, M. WOEDEME Komi Emenyo, profession de conseiller d'éducation permanente, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme, d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 20 ca situé à Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Wognomé et borné au nord, à l'est par la collectivité Agbossou, au sud et à l'ouest par la propriété MLATAWOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23726 déposée le 11-12-2002, Mlle AWADE Atafeinam, profession de gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 71 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots 755 et 757, à l'est par le lot 758, à l'ouest par le lot 752.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23727 déposée le 17-12-2002, Mlle AWADE Atafeinam, profession de gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement de la gendarmerie et borné au nord le lot 842, au sud et à l'ouest par deux rues non dénommées, à l'est par le lot 844.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23730 déposée le 20-12-2002, M. KPANDJA Oukpane, profession de marin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme, d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 71 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par KOSSIVI, au sud et à l'est par ASSOUVI et à l'ouest par LAMBONI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23637 déposée le 04-11-2002, M. DJELOU Kodjovi Agbelengo, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 24 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Wogomé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud et à l'est par la propriété DJIKOUSSODE Attandji et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23644 déposée le 05-11-2002, M. KONDO Kodjo, profession d'ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 53 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Totsigan et borné au nord, au sud et à l'ouest par les lots n° 1648, 1645, 1645 bis 1646 et 1656 et à l'est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23644 déposée le 05-11-2002,

M. KONDO Kodjo, profession d'ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 53 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Totsigan et borné au nord, au sud et à l'ouest par les lots n° 1648, 1645, 1645 bis 1646 et 1656 et l'est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23711 déposée le 10-12-2002, Mme GBIKPI-BENISSAN Akoko Magogowo, profession d'employée à la BCEAO, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme, d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao-Sagbado et borné au nord par un lot non identifié, au sud par une rue, à l'est par le lot 7 et à l'ouest par le lot 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23632 déposée le 30-10-2002, M. DJELOU Kodzovi Agbélenko, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Soted, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 51 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord et à l'est par le lot 4, au sud par les lots 6, 7 et à l'ouest par une rue de 34 (Avenue du RPT).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23734 déposée le 23-12-2002, M. GBENYEDJI Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Kpali et borné au nord par les lots 36 et 37, au sud par le lot 42, à l'est par une place publique et à l'ouest par

une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23732 déposée le 23-12-2002, M. GBENYEDJI Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 11 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Kpali et borné au nord par le lot 7, au sud par un lot non numéroté, à l'est par une rue en projet de 12 m et à l'ouest par le lot 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23733 déposée le 23-12-2002, M. GBENYEDJI Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 71 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Kpali et borné au nord et à l'ouest par deux rues en projet, au sud par le lot 10 et à l'est par le lot 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*P. Le Conservateur de la Propriété Foncière PO*

Dotsè Kodjo NYAKU

#### **Avis de perte de titres fonciers**

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 558 TT, Vol. II Fo 157 appartenant au feu DJABAKU Charles Dovi de son vivant planteur ayant demeuré à Lomé

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 7009 RT appartenant à M. Joseph BRUCE, propriétaire demeurant à Lomé.

*Pour Première Insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 15690, volume LXXIX, F° 140 de la République togolaise appartenant à Monsieur AMADOS-DJOKO K. Mawulolo, député à l'Assemblée nationale demeurant à Lomé-Tokoin Habitat, 2 Rue des Pélicans.

*Pour deuxième insertion*

---

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 15719, volume LXXIX, F° 149 de la République togolaise appartenant à Monsieur AMADOS-DJOKO K. Mawulolo, député à l'Assemblée nationale demeurant à Lomé-Tokoin Habitat au 2 Rue des Pélicans.

*Pour deuxième insertion*

---

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 15718, volume LXXIX, F° 168 de la République togolaise appartenant à Monsieur AMADOS-DJOKO K. Mawulolo, député à l'Assemblée nationale demeurant à Lomé-Tokoin Habitat au 2 Rue des Pélicans.

*Pour deuxième insertion*

---

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 13651, volume LXIX, F° 104 de la République togolaise appartenant à Monsieur AMADOS-DJOKO Komlan Mawulolo, inspecteur de la Jeunesse et Sports demeurant à Lomé-Tokoin.

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n°9917 RT, vol. L, F° 178 appartenant à Monsieur AMADOS Christophe demeurant à Lomé.

*Pour deuxième insertion*

---

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 13938 RT, volume LXX, F° 189 appartenant à Monsieur BELEI Toyi Baawaki, fonctionnaire demeurant à Lomé.

*Pour deuxième insertion*

---

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 7994 RT, volume XLI, F° 59 appartenant aux héritiers Mme Adonor KAYIN.

*Pour deuxième insertion*

---

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 2325 TT, volume XII, F° 197 appartenant à Madame Elisabeth DANSIVI, revendeuse à Lomé.

*Pour deuxième insertion*

---

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 8800 RT, volume XLV, F° 64 appartenant à Monsieur ADABUNU V. Eunice, propriétaire demeurant à Lomé.

*Pour deuxième insertion*